

2017_CT2_046

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Programme d'actions 2017 de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA pour le territoire du Pays d'Aix – Approbation de la convention d'objectifs 2017 et attribution d'une subvention

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_046-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Les actions inscrites dans la convention annuelle d'objectifs 2017 répondent à ces deux objectifs :

- **Actions d'accompagnement des entreprises artisanales**

- Explorer les besoins d'accompagnement de la filière sous-traitance industrielle ;
- Sensibiliser les entreprises artisanales à l'utilisation des outils numériques disponibles au sein du Carrefour de l'innovation et du numérique et faciliter les réseaux/communautés de savoir-faire ;
- Stimuler les marchés des TPE par la commande publique ;
- Renforcer et fidéliser le réseau des métiers d'art et métiers alimentaires ;

- **Connaissance partagée et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire sur les communes du territoire du Pays d'Aix**

- Participation de la CMAR PACA aux documents d'urbanisme et contribution aux projets structurants du territoire
- Implication de la CMAR PACA dans la mise en œuvre des projets de redynamisation économique.

La convention d'objectifs annuelle 2017 sera conclue pour une période d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Elle nécessite une participation financière du Territoire du Pays d'Aix, pour l'ensemble des actions, à hauteur de 60 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_B536 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 approuvant la convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA et la Communauté du Pays d'Aix pour une durée de 5 ans ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 12 janvier 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le partenariat engagé entre la CMAR PACA et le Pays d'Aix depuis 2011.

Délibère

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_046-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :



**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2017
ENTRE
LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
ET
LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PACA

Entre les soussignés :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, ci-après dénommée « Le Pays d'Aix »
Domiciliée 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1,
Représentée par le Président du Conseil de Territoire, **Madame Maryse JOISSAINS MASINI**
ou son représentant

D'une part,

Et

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur, ci-après dénommée « CMAR PACA »,
Etablissement public consulaire
Domiciliée 87 bd Périer, 13008 MARSEILLE
Représentée par son Président, **Monsieur Jean-Pierre GALVEZ**

D'autre part,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
Vu la délibération 2015_B536 du Bureau Communautaire du 29 octobre 2015 approuvant la convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA et la Communauté du Pays d'Aix pour une durée de 5 ans ;
Vu la délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 2 février 2017 ;
Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_046-DFg Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
--

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION ANNUELLE

La convention annuelle d'objectifs est une déclinaison de la convention cadre citée en préambule. Elle s'applique sur l'ensemble des communes composant le périmètre du territoire du Pays d'Aix. Cette convention a pour objet les 2 axes de travail suivants :

- 1- Connaissance partagée du territoire et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire
- 2- Actions d'accompagnement des entreprises artisanales, d'animation et de valorisation du tissu économique local

Article 2 : OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

Le Pays d'Aix et la CMAR PACA s'engagent à mettre en commun leurs compétences et leur capacité d'animation pour la réalisation des actions s'inscrivant dans l'article 5 du présent document.

Article 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée de 12 mois, elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et se terminera le 31 décembre 2017.

Elle pourra être résiliée à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois. La résiliation ne remettra pas automatiquement en cause le versement de toute ou partie de la subvention. Celle-ci sera recalculée prorata temporis et versée sur la base de la fourniture d'un bilan d'activité pour la période effectuée.

Article 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les grands domaines d'intervention ont fait l'objet d'une déclinaison en « actions prévisionnelles » pour lesquelles sont définies notamment les objectifs à atteindre, les contenus opérationnels, les indicateurs de suivi et les budgets prévisionnels. Un bilan intermédiaire sera réalisé en milieu d'année et un bilan définitif annuel sera systématiquement produit au premier trimestre de l'année suivante pour chacune des actions réalisées.

Un comité de pilotage, composé des élus et techniciens en charge du suivi de ce partenariat, ainsi qu'un comité technique seront constitués afin d'assurer le suivi des actions, proposer et mettre en place des actions correctives si nécessaires. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à l'initiative de l'une ou l'autre des parties

Article 5 : DEFINITION DES ACTIONS

Sur la période de validité de la présente, le Pays d'Aix et la CMAR PACA s'engagent à mettre en œuvre les projets suivants :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_012_046-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

AXE 1 : Connaissance partagée et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire sur les communes du territoire du Pays d'Aix

A. *Participation de la CMAR PACA aux documents d'urbanisme et contribution aux projets structurants du territoire*

La CMAR PACA participe aux différentes réunions relatives au volet réglementaire en matière d'urbanisme et de schémas stratégiques (Scot, PLU, etc...), ainsi qu'aux projets structurants en matière d'aménagement du territoire et de développement local. A ce titre, elle incite les collectivités à la prise en compte des enjeux suivants : maintien d'un équilibre entre les polarités commerciales de périphérie et les centres-villes, attractivité et dynamisme des centre-villes, intégration de l'artisanat dans les espaces à vocation économique,... Elle émet des recommandations en termes d'outils d'urbanisme permettant de répondre à ces enjeux.

B. *Implication de la CMAR PACA dans la mise en œuvre des projets de redynamisation économique*

La CMAR PACA sera consultée et associée en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage bénévole, dès lors que ces projets seraient susceptibles de concerner ou d'impacter directement ou indirectement le secteur de l'artisanat en général ou les entreprises artisanales du territoire en particulier

La CMAR PACA participera aux différents projets sur les communes du conseil de territoire du Pays d'Aix (projets FISAC, quartiers prioritaires ciblés par la politique de ville,...).

Les partenaires pourront échanger réciproquement des données économiques relatives au territoire du Pays d'Aix.

AXE 2 : Actions d'accompagnement des entreprises artisanales du territoire - Animation et valorisation du tissu économique local

Au même titre que pour l'année 2016, les deux « Développeurs Territoriaux de l'artisanat » recrutés par la CMAR PACA auront pour mission de réaliser des diagnostics en entreprises sur l'ensemble du périmètre du Territoire du Pays d'Aix. Ces diagnostics permettent de faire émerger les points forts et les pistes d'amélioration au sein de l'entreprise. Un plan d'actions individualisé et adapté aux priorités du dirigeant lui est proposé par le conseiller qui l'oriente vers les dispositifs adaptés (actions de la CMAR PACA et de ses partenaires).

Sur la durée de la présente convention, les partenaires ont défini les objectifs suivants :

A. *Explorer les besoins d'accompagnement de la filière sous-traitance industrielle*

Cette filière représente un potentiel de 220 entreprises artisanales sur le Pays d'Aix dans les domaines de la métallurgie, du travail des métaux, de la fabrication d'équipements mécaniques,...). Il s'agit d'une filière stratégique pour le territoire avec un potentiel de développement économique porté notamment par le pôle Henri Fabre (pôle public-privé inter-filières –aéronautique, naval, énergie).

Les partenaires proposent :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_046-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

- **D'Auditer les entreprises** de la filière pour identifier leur fonctionnement et leurs besoins (Objectif : 30 DEARS)
- **D'Identifier les projets** de commandes/production qui pourraient être réalisés via la Plate-forme technologique (PFT) de l'IUT d'Aix- outil performant de mutualisation de la R&D et de la production sur-mesure pour les TPE (permettant de conquérir de nouveaux marchés), jouer le rôle de facilitateur entre les entreprises et les différentes PFT du territoire
- **De construire un partenariat avec la PFT** mécanique/automation industrielle située à l'IUT d'Aix-en-Provence (visites découverte, tarifs préférentiels,...)

B. *Sensibiliser les entreprises artisanales à l'utilisation des outils numériques disponibles au sein du Carrefour de l'innovation et du numérique et faciliter les réseaux/communautés de savoir-faire*

Poursuivre les actions de sensibilisation aux outils numériques en s'appuyant sur le **Carrefour de l'innovation et du numérique**. En partenariat avec cette structure, proposer un programme d'animations dédiée aux entreprises artisanales (associant les métiers d'art) et répondant à leurs besoins : offre de services spécifiques aux artisans, mise en réseau inter-entreprises et inter-filières, solutions alternatives pour la réalisation de prototypes et petites séries. Cela pourra prendre la forme de visites découvertes, d'ateliers thématiques spécifiques au public artisan, de workshop avec réalisations concrètes ...

C. *Stimuler les marchés des TPE par la commande publique*

La région PACA vient d'adopter un dispositif de « préférence régionale destiné à favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises (PME et TPE) de la région aux marchés publics, avec l'objectif d'en attribuer d'ici à 2021 70 % à ces entreprises. »

Les partenaires étudieront les possibilités juridiques permettant de décliner ce dispositif à la commande publique du territoire du Pays d'Aix : éléments juridiques, recommandations et retours d'expériences d'autres collectivités sur ce thème.

D. *Renforcer et fidéliser le réseau des métiers d'art et métiers alimentaire*

Les partenaires proposent trois axes de travail :

1. *Détection de nouveaux artisans*

La CMAR PACA recense un potentiel de 513 artisans éligibles à la mention métiers d'art, 171 artisans dans une activité alimentaire sucrée et 281 artisans dans une activité alimentaire salée représentant plus de 2 000 emplois

Nécessité donc de poursuivre les diagnostics (Objectif : 30 DEARS) dans les filières des métiers d'art et des métiers de bouche salé et sucré, faire remonter leurs besoins et y répondre, les inciter à participer à la Route des arts et gourmandises de Provence 2017.

2. *Fidélisation des artisans*

Depuis 2012, **338 artisans métiers d'art/métiers de bouche ont été audités** sur le Pays d'Aix. Parmi les attentes de ces artisans, il ressort le besoin d'être fédérés, d'être valorisés et de bénéficier d'actions de commercialisation.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_012_046-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

✦ Volet commercialisation

a/ Valoriser les artisans au travers de 2 événements sur le territoire

- Mise en place de la deuxième édition du salon des métiers d'art sur Aix-en-Provence
- Mise en lumière des métiers de bouche durant la fête de la gastronomie par des animations/démonstrations

b/ Pérenniser et conforter la route des arts et gourmandises de Provence comme support commercial de premier plan.

c/ Favoriser le tourisme d'affaires

- Rencontrer les organisateurs de congrès afin d'approcher la clientèle de tourisme d'affaires avec pour objectif de faire découvrir les artisans de talent du Pays d'Aix notamment ceux de la route des arts et gourmandises de Provence. Objectif : établir une cartographie des organismes de congrès
- Explorer les pistes de réflexion suivantes : création de vitrine sur les lieux des congrès, intégrer les spécialités des artisans de bouche aux buffets, visites d'entreprises emblématiques du territoire en y associant la presse et les élus Pays d'Aix.

✦ Volet animation des réseaux professionnels

Créer et fédérer un réseau d'entreprises artisanales avec des réunions thématiques trimestrielles.

3. *Enquête terrain sur les outils et les pratiques de commercialisation*

Mener 20 diagnostics sur la fonction commerciale des artisans métiers d'art afin d'identifier :

- leurs pratiques et outils de commercialisation
- leurs besoins et leurs attentes,
- les leviers d'actions pour optimiser leur stratégie commerciale

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_046-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

CONVENTION ANNUELLE 2017 entre la Métropole AMP et la CMAR PACA : Tableau récapitulatif

Axe de travail	Actions 2017	Détails de l'action	Contribution		
			TOTAL	Part Territoire du Pays d'Aix	Part CMAR PACA
Axe 1: Stratégie de développement du territoire et connaissance partagée	Participation aux documents d'urbanisme et contribution aux projets structurants du territoire	Production de données et de pré-diagnostic dans le cadre des différentes procédures d'urbanisme et projets stratégiques à enjeux pour l'artisanat, réunions d'informations sur les dispositifs d'aide à la redynamisation des centres villes	<i>A la charge totale de la CMAR PACA</i>		
	Implication dans la mise en œuvre des projets de redynamisation économique	Accompagnement dans la prise en compte des problématiques artisanales dans les projets de développement économiques (Zones d'activités, redynamisation de centre-ville, droit de préemption commerce)	<i>A la charge totale de la CMAR PACA</i>		
Axe 2: Actions d'accompagnement des entreprises artisanales et de valorisation du tissu économique local	Explorer les besoins de la filière sous-traitance industrielle et poursuivre les entreprises innovantes	1/ Explorer les besoins d'accompagnement de la filière sous-traitance industrielle - Auditer les entreprises- <u>Objectif</u> : 30 audits - Identifier leurs projets - Construire un partenariat avec la PFT 2/ Sensibiliser les entreprises artisanales à l'utilisation des outils numériques disponibles au sein du Carrefour de l'innovation et du numérique 3/Favoriser l'intégration des TPE dans les marchés publics - Recommandations et retours d'expériences sur ce thème -	60 000,0 €	30 000,0 €	30 000,0 €

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170202-
 2017_CT2_046-DE
 Date de télétransmission :
 10/03/2017
 Date de réception préfecture :

Axe de travail	Actions 2017	Détails de l'action	Contribution		
			TOTAL	Part Territoire du Pays d'Aix	Part CMAR PACA
Axe 2: Actions d'accompagnement des entreprises artisanales et de valorisation du tissu économique local	Renforcer et fidéliser le réseau des métiers d'Art et métiers alimentaires	<p>Cible: entreprises relevant des métiers d'art et des métiers alimentaires</p> <p>1/ Détection de nouveaux artisans – <u>Objectif</u> : 30 nouveaux DEARS</p> <p>2/Fidélisation des artisans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les artisans au travers de 2 événements sur le territoire (Salon des métiers d'art et fête de la gastronomie) - Pérenniser et conforter la RAG de Provence - Favoriser le tourisme d'affaires - Créer et fédérer un réseau d'entreprises artisanales <p>3/Enquête de terrain sur les outils et pratique de communication - <u>Objectif</u> : 20 diagnostics</p>	60 000,0 €	30 000,0 €	30 000,0 €
		Budget total	TOTAL	Coût Territoire du Pays d'Aix	Coût CMAR PACA
			120 000,0 €	60 000,0 €	60 000,0 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_046-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Article 6 : MODALITES FINANCIERES

Pour toute dépense relative au programme d'actions précité à l'article 5, le financement à la charge du Territoire du Pays d'Aix a été fixé à 60 000 €. Un acompte de 70% sera versé à la signature de la présente convention. Le solde de 30% sera versé, quant à lui, sur la base d'un bilan relatif à la réalisation des objectifs des dites actions qui sera transmis au plus tard premier trimestre 2018.

Fait à, en 3 exemplaires originaux
Le.....

SIGNATURES :

Roger PELLENC

*Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays
d'Aix délégué au développement économique,
à l'emploi, à la formation et à l'insertion*

Jean-Pierre GALVEZ

*Président de la Chambre de Métiers et
de l'Artisanat de Région Provence – Alpes –
Côte d'Azur*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_046-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Programme d'actions 2017 de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA pour le territoire du Pays d'Aix – Approbation de la convention d'objectifs 2017 et attribution d'une subvention

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_046-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
